

**Bienvenue pour la tenue du X<sup>e</sup> congrès de l'Ufmict-CGT. Ce dixième congrès signe la maturité de cette organisation de la fédération CGT Santé et Action Sociale et de l'Ugict-CGT qu'est l'Ufmict-CGT. Nous avons décidé d'inviter à nos travaux les anciennes secrétaires générales de l'Ufmict, Annie Bertelle, Martine Peyre et Sylvie Breuil se sont excusées, Claudine Troadec est parmi nous, Dominique Lhabib nous rejoindra ce soir, je les salue bien fraternellement en votre nom à toutes et tous.**

Je veux excuser aussi notre camarade Philippe Le Corre, membre du bureau de l'Ufmict et de la CEF, dont Bruno a parlé tout à l'heure. Il est actuellement souffrant, il reste en lien avec nous. Nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement et nous chargeons les camarades de Seine Maritime de lui transmettre toute notre fraternité.

L'ouverture d'un congrès, c'est le moment de regarder ce qui a été réalisé, de rendre compte, de faire le bilan. C'est tout d'abord de remarquer la progression de la syndicalisation à la CGT des catégories « Médecins, ingénieurs, cadres et techniciens ». Nous y reviendrons demain après midi plus dans le détail. Mais je veux marquer notre satisfaction de noter une progression des FNI MICT payés de 102% entre 1997 et 2011.

L'année 2012 semble confirmer avec une progression de plus de 3% sur l'exercice 2011. C'est un acquis que nous devons à votre activité, à celle des militantes et des militants de la CGT dans le sanitaire, le social, le médico-social, du public et du privé pour renforcer la place et le poids de la CGT. Félicitations à toutes et tous, c'est super, il faut continuer pour prendre totalement notre place dans la campagne de syndicalisation de toute la CGT.

Ces progrès constants de la syndicalisation à la CGT dans nos catégories signent qu'il y a bien adéquation entre notre démarche syndicale, nos propositions alternatives, notre stratégie des luttes et les aspirations des médecins ingénieurs, cadres et techniciennes et techniciens de nos secteurs. Les résultats de la représentativité des organisations syndicales nous confortent en cela. Nous sommes bien la première organisation syndicale dans le public et le privé. Il nous faut donc poursuivre et amplifier car rien n'est jamais acquis dans le mouvement social, mais c'est un point d'appui à apprécier.

L'année 2014 donnera l'occasion de conforter cette première place avec notamment des élections dans la fonction publique.

**En décembre auront lieu les renouvellement des CAP et CTE. Il sera alors utile voire vital d'avoir des candidates et candidats pour toutes les catégories dans le maximum de grades. Il en va de l'intérêt de toute la CGT, de sa représentativité globale. Des progrès sont encore à faire et l'énergie que nous y mettrons ne sera pas de trop.**

Ce sera un baromètre de l'engagement de toutes les organisations du champ fédéral pour être vraiment la CGT de toutes et de tous.

Toujours fin 2014, se tiendront aussi les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL, la caisse de retraite des agents titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière et territoriale. Ce sera un témoin de la confiance que nous témoigneront les personnels à l'issue de la bataille revendicative qui s'ouvre avec la nouvelle réforme des retraites. La journée organisée par l'Ugict le 27 mai et dont les éléments sont sur le site Internet de l'Ugict est d'une aide appréciable.

**Depuis le congrès de l'Ufmict tenu à Super Besse en 2009, la situation politique et sociale est marquée par quelques caractéristiques.** Une aggravation systématique de la politique de mise en concurrence, de la privatisation des structures publiques, d'un « détricotage » méthodique d'une partie des décisions courageuses du « Conseil national de la résistance » dont nous fêtons les 70 ans cette année, je pense en particulier à la protection sociale solidaire. Ce n'est pas une vieillerie mais bien une idée d'avenir qu'il nous appartient de défendre, de promouvoir et d'améliorer en permanence.

**Le rejet de la loi « Hôpital, patient, santé, territoire » dite loi Bachelot est important pour le sanitaire et le social.** Nous avons encore du travail à faire pour démontrer, pour dénoncer les conséquences de cette loi dont la ministre actuelle nous dit que la page est tournée, mais qui n'est pas remise en cause concrètement. Nous sommes encore dans la mise en œuvre de cette loi, notamment par les DG d'ARS. Cela percute le sanitaire et le social, le public et le privé. L'acte III de la décentralisation dont le contour concret sera dans les trois projets de loi à venir en rajoute une « couche » si vous me permettez l'expression.

**Le processus dit des accords de « Bologne » sur le dispositif « LMD, Licence / Master / Doctorat » a été accéléré durant ces dernières années.** Cela a notamment pris la forme des réingénieries des formations du secteur. Nous y reviendrons ce soir avec un éclairage européen de nos camarades de la CES. Avec les camarades de l'Ugict-CGT nous avons travaillé des propositions alternatives avec des Instituts universitaires de santé. Les actions contre les Ordres professionnels se sont aussi poursuivies durant ce mandat. La démarche unitaire impulsée par la CGT a été payante puisque l'intersyndicale contre les Ordres a été maintenue et a fini par être reçue par le cabinet de la ministre. Il nous faut être vigilant à ne pas laisser, comme le veut le ministère, s'installer une situation différente pour les Infirmières et pour d'autres professions comme les kinés. Ce long combat n'est pas encore terminé...

**Le mandat a été aussi le moment de la mise en place du Haut conseil des professions paramédicales (HCPP).** La CGT y a tenu toute sa place et y a mené aussi une démarche revendicative forte et unitaire dans l'intérêt des salarié-e-s.

**Le DPC (développement professionnel continu), autre conséquence de la loi Bachelot est rentrée en vigueur.** Il fait l'objet de vraies batailles. Nous y reviendrons demain matin plus en détail.

**Le gouvernement vient de rendre public un nouveau Plan autisme.** Ce plan prend appui sur des recommandations de l'HAS qui visent à interdire la référence à la psychanalyse dans les prises en charge. C'est une véritable théorisation d'état. L'émotion est grande dans les milieux professionnels et le rejet de ce plan et de cette démarche est large et unitaire.

La situation que nous vivons en France n'est pas inédite. De nombreuses luttes et mobilisations ont lieu actuellement en Europe notamment contre les mêmes politiques d'austérité et de remise en cause de la protection sociale. C'est le cas en Grèce, en Pologne, en Espagne, pour en rester à quelques exemples. C'est dans ce cadre que la fédération, son CNF, a décidé de prendre l'initiative de la construction de l'action du 15 juin avec une manifestation nationale à Paris pour un grand service public de santé et d'action sociale, pour une protection sociale qui réponde aux besoins. C'est un acte majeur. Depuis, cet appel est maintenant unitaire au plan syndical et associatif, il est soutenu par plusieurs organisations politiques. Sa réussite, samedi, est importante. Il trouvera des perspectives de poursuite dans le débat du PLFSS 2014 qui s'annonce difficile et plus globalement dans les multiples rendez-vous concernant les enjeux de la protection sociale solidaire des prochains mois. L'expression du rapport de force de samedi sera aussi un signe pour la conférence sociale organisée par le gouvernement les 20 et 21 juin prochains.

**Quelques mots sur les professions de nos catégories.**

**La profession infirmière :**

Un manque de reconnaissance, des craintes pour l'avenir et malgré la crise financière font que les infirmier-es exercent 10 ans en moyenne, cherchent à changer de profession, et souvent y reviennent.

**Les points positifs :**

Le lien essentiel avec le patient et son entourage, une dimension relationnelle, l'écoute... Son évolution constante du fait des progrès de la médecine et des progrès techniques en fait l'un de ses attraits. Les contraintes financières, les diminutions d'effectifs remettent en cause le contenu professionnel. Des choix politiques concourent à l'individualisation de la responsabilité du professionnel pour défausser celle de l'employeur.

La non reconnaissance de la qualification et la perte de la reconnaissance de la pénibilité, avec le pseudo droit d'option conjugué à l'allongement de la vie concourent à dégrader la santé. Les perspectives des délégations d'actes auxquels la CGT s'est opposée dans le cadre actuel complètent le ressenti de non-reconnaissance.

**Les IADE** ont mené un conflit majeur pour la reconnaissance de leur qualification. Des points ont été marqués de manière incontestable. À cette occasion, la CGT a gagné en crédibilité dans cette profession, cela s'est aussi traduit en syndicalisation dans de nombreux sites.

**Les psychologues** sont actuellement en lutte contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'exercice professionnel. Des rassemblements se sont tenus ces dernières semaines, d'autres sont déjà annoncés pour septembre. La newsletter des psychologues est très appréciée et souvent redemandé au secrétariat de l'Ufmict.

**Les sages-femmes** étaient aussi dans l'action unitaire pour les salaires et le statut dans la fonction publique. Le ministère a ouvert timidement une porte. Il est indispensable de poursuivre.

**Concernant les personnels de direction**, la situation des directeurs de soins vient de faire l'objet d'un arbitrage interministériel rejeté par trois syndicats sur les quatre représentatifs des personnels de direction. Au-delà, le blog des directeurs CGT a une fréquence de consultation régulière au fur et à mesure du temps.

**Les médecins :** La CGT s'est présentée aux élections professionnelles sur les principaux collèges en terme de nombre. Elle y a obtenu, avec l'AMUF, une représentativité. Le ministère a tenté, sous la pression de certaines intersyndicales, de limiter cette représentativité. Ce n'est pas fini.

**Les cadres de santé ; débats rencontrés :** Depuis de nombreuses années au delà des plateformes revendicatives convergentes à l'ensemble des professionnels de santé, l'Ufmict s'est attachée à rechercher une réflexion catégorielle plus spécifique tenant compte des évolutions législatives réglementaires et professionnelles.

Aujourd'hui les cadres de santé sont dans la tourmente des restructurations, des réorganisations, d'une perte de repères et de sens de leur travail. Ils témoignent du fait d'être devenus des exécutants qui doivent se soumettre aux dictats divers et variés et aux injonctions paradoxales sans moyens techniques et humains pour assurer ce qui constitue le cœur de leur métier et garantir la qualité et la sécurité des soins. Ils sont tenus d'appliquer sans avoir à faire part de leur expérience, tout en étant responsables et coupables de ce qui ne fonctionne pas, en l'occurrence la désorganisation complète de l'hôpital.

L'éthique et le malade ne sont plus d'actualité, seul les mots «tarification à l'activité», «durée d'hospitalisation», «réduction des coûts» sont les préoccupations de ce monde déshumanisé et mécaniciste ou la relation n'est plus de mise.

Face à l'aliénation et la perte de sens du travail, il est fondamental d'entrer en résistance pour refuser ces évolutions qui sont imposées.

Le collectif des cadres est rassembleur et constitue une force de proposition indiscutable, une intelligence constructive source d'épanouissement individuel et d'apprentissage démocratique.

#### **Les personnels administratifs de catégories B et A :**

Elles et ils se vivent souvent comme les oublié-e-s des réformes, celles et ceux que l'on en voit pas... L'arrivée des permanenciers dans la catégorie B a renforcé ce sentiment chez certaines et certain AMA et ACH. Le contenu des tâches administratives, les responsabilités concrètes imposent un reclassement qui se fait trop attendre.

#### **Les personnels de rééducation :**

Pas moins de 7 professions de rééducation : masseurs kinésithérapeutes (MK), orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, pédicures podologues (PP), diététiciens, et orthoptistes dont les formations alternent cours et stages d'une durée entre 2 et 5 ans post bac. Tous d'exercice salarié, mixte ou libéral.

Hospitaliers ou dans des centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, dans des établissements psychiatriques, des établissements pour personnes âgées et autres établissements du secteur social, les rééducateurs salariés exercent dans le secteur public ou privé. Seulement 2 sont concernés par les Ordres professionnels : MK et PP

Selon les métiers, le nombre de salariés varie, et la syndicalisation professionnelle ou associative sont préférées à celle des organisations syndicales confédérées. Nous avons un problème particulier de connaissance insuffisante des syndiqués rééducateurs. Cela nous empêche d'étendre le rayonnement du travail collectif.

**Les personnels médico-technique :** La réingénierie qui est en stand by pour le moment. La réforme de la biologie avec ses deux étapes : La médicalisation qui est censé mettre en relation biologistes et médecins pour restreindre les prescriptions médicales. / L'accréditation avec la réforme de la biologie médicale qui déjà provoque la fermeture des petits laboratoires et demande aux autres un travail énorme à moyens constant de plus elle ne ferait pas l'unanimité chez les biologistes.

Ingénieurs et techniciens supérieurs : C'est le collectif que nous avons relancé cette dernière année. Nous le voulons transversal aux différents secteurs professionnels services techniques, logistiques, informatiques, etc. Quelques mots sur le fonctionnement de l'Ufmict.

Nous avons connu une situation de tension forte qui a amené des départs de camarades. C'est aujourd'hui dépassé. Nous l'avons fait avec un travail ensemble avec la fédération et l'Ugict et l'engagement personnel de Nathalie Gamiochpie, la secrétaire générale de la fédération et de Jean-François Bolzinger secrétaire général adjoint de l'Ugict. C'est la nature même d'une union fédérale de l'Ugict de travailler étroitement avec la fédération et l'Ugict.

C'est nécessaire au regard des enjeux pour le syndicalisme CGT que nous voulons construire et que le dernier congrès confédéral a confirmé.

Les organisations Ugict ne peuvent se payer le luxe de travailler seules ou en parallèle et la CGT dans son ensemble ne peut plus se payer le luxe de ne pas aider au développement de l'activité spécifique.

La loi sur la représentativité rend caduque tant la conception d'une Ugict indépendante ou travaillant en parallèle que celle d'une Ugict reléguée à une commission ou sous tutelle.

La conception d'une Ugict bien effective et bien dans la CGT est celle dans laquelle les jeunes diplômés sont prêts à l'investir. Ils ne s'investiront pas dans un autre cadre.

Le nouveau c'est qu'il est aujourd'hui incontournable que l'action CGT soit pleinement ouverte aux MICT et que l'action des MICT soit pleinement CGT. C'est décisif tant pour les MICT que pour tout le salariat.

Cela suppose en même temps de travailler à offrir de nouvelles formes d'organisation. Sauf à être un mouvement fonctionnant par à coups, nous avons perçu ensemble la nécessité d'organiser l'activité spécifique de façon appropriée. Pas de modèle de structuration avons-nous dit, mais pas non plus de contre-modèle. Pas de génération spontanée mais une palette de propositions offertes. Tout en sachant que cela ne marchera que si on pousse la démocratie, si les MICT peuvent décider eux-mêmes de leurs formes d'organisation en liaison étroite avec les organisations CGT. Cela se traduit par éviter le travail globalisant et éviter le travail spécifique non imbriqué.

Une bonne imbrication de l'Ufmict dans la fédération suppose qu'il y ait un outil Ufmict et un travail, sachant qu'une mauvaise imbrication de l'activité dans l'ensemble de la Fédération va à l'encontre de l'efficacité recherchée pour toute la CGT.

Le travail réalisé depuis 18 mois montre que cela est possible. Il nous faut poursuivre et amplifier pour relever les défis qui sont devant nous.

L'Ufmict a travaillé des supports d'expression tout au long du mandat. Vous les avez en consultation sur le support dans cette salle.

**L'encart « Options ».** Tous les mois chaque fois que possible, l'Ufmict met à disposition dans le journal de l'Ugict un 4 ou 8 pages sur une thématique particulière. Ils servent de document de référence sur nos positionnements sur tel ou tel aspect.

**L'@ctu.mict** : Mis en place après le congrès de Super Besse, ce support recto verso a été réalisé toutes les deux semaines. Il est envoyé à plus de 2 000 réceptionnaires et servira de journal du congrès. Son format contraint ne permet pas de traiter en profondeur mais d'être un repère, d'indiquer des points d'information, d'inciter à aller travailler ou rechercher telle ou telle information. Nous avons dépassé les 100 numéros.

**De nombreux communiqués de presse ont été réalisés** à l'occasion des mobilisations mais aussi en réaction aux décisions gouvernementales.

Notre congrès peut s'ouvrir grâce au travail de préparation mené dans les syndicats, au mandatement qui a été réalisé à plus de 75% des propositions ouvertes avec 77 mandats honorés même si nous avons enregistré quelques désistements pour maladie ou empêchements de dernière minute. C'est déjà un gage de réussite. Cela a été possible grâce aussi au travail des camarades collaboratrices et collaborateur techniques de la fédération. Je pense en particulier à Alexandra, à Nahima, à Katia, à Serge et Patrick et bien-sûr à Patricia, secrétaire administrative de l'Ufmict. Je veux les remercier bien sincèrement en notre nom à tous.

Les documents préparatoires au congrès ont été envoyés sur plusieurs supports différents. Vous les avez dans les pochettes. Nous avons prévu trois débats préparatoires co-organisés avec la Fédération. Celui prévu à Nice avec la Fondation des « Saintes Maries » n'a pas pu se tenir, celui avec l'Usap s'est tenu en deux temps avec les syndicats de l'AP-HP ainsi qu'une réunion des deux bureaux de l'US et de l'Ufmict, celui prévu dans le Nord s'est tenu le 29 mai.

Notre congrès de l'Ufmict se tient dans le cadre des orientations de la Fédération et celles de l'Ugict. Nous sommes dans la mise en œuvre des orientations confédérales que le congrès de Toulouse vient de confirmer. Nous n'avons donc pas de document d'orientation mais des propositions de résolutions que nous proposons d'enrichir avec le débat collectif et que nous adopterons par vote jeudi matin.

Nous proposons de le faire avec les temps particuliers de nos débats :

Immédiatement après cette introduction, un temps de débat général avec un accent sur les conditions de travail après la pause, ce soir un temps sur la dimension européenne et le processus LMD, demain matin le DPC et le HCPP, la syndicalisation l'après-midi, un regard croisé des deux Instituts d'histoire sociale de l'Ugict et de la fédération. Enfin, jeudi, la conception de direction et l'élection de la commission exécutive.

Nous voulons être la CGT de toutes et de tous dans la mise en œuvre du congrès confédéral. Nous serons aussi une contribution anticipée au congrès de l'Ugict du printemps prochain et de celui de la fédération début 2015.

La CGT est bien la Confédération Générale du Travail. Elle défend à ce titre les salarié-e-s, mais aussi leur travail.

L'Ugict-CGT et l'Ufmict-CGT défendent donc les intérêts sociaux des MICT, partie intégrante du salariat, mais elles doivent aussi définir avec eux la fonction d'encadrement, de haute technicité allant de pair avec la transformation des rapports sociaux que l'on souhaite.

Quelle nouvelle conception des technicien-e-s et de l'encadrement pour gagner une entreprise qui soit une communauté de travail créative et non une simple organisation soumise aux logiques financières ?

Ce fil rouge est celui que suit l'Ugict-CGT depuis cinquante ans.

Poursuivre cette histoire de l'Ugict dans la CGT, avec une Ugict étroitement imbriquée dans la CGT, avec une Ufmict étroitement imbriquée dans la Fédération, en capacité de construire une activité revendicative spécifique organisée partout où se trouvent des MICT, c'est engager une bataille contre le partage de la pénurie au sein du salariat qui dédouane le capital. Répondre aux préoccupations des MICT est un point nodal où se joue le renoncement ou non au progrès social pour les générations à venir, pour la société de demain, pour une protection sociale solidaire.

**Comme le disait José Marti, « la meilleure façon de dire, c'est de faire ! » Alors, allons-y avec détermination et ambition !** ■

Jean-Luc Gibelin  
Membre du Bureau et de la C.E. de l'Ufmict